

PROTECTION DES MAINS



La protection des mains au travail

D'une manière générale, l'utilisation d'EPI permet de réduire les risques d'accidents. Ceux-ci sont **soumis à des normes** afin d'encadrer leur fabrication. Cela permet de s'assurer du respect des critères d'exigence de la norme, donc d'une certaine qualité. A l'instar d'autres accessoires comme des lunettes de protection pour les yeux qui vous apporte une protection oculaire ou des masques de protection respiratoire, **les gants de travail aussi sont soumis à des normes strictes établies par les pays de la Communauté Européenne.**

Pour faire le bon choix de gant de protection, ces derniers ont été classés par catégories selon les risques encourus :

Cette **classification des risques** permet aux utilisateurs de choisir plus facilement des gants adaptés à leurs activités, et donc de réduire la gravité des éventuels accidents de travail qu'ils pourraient subir. Pour rendre l'information plus claire et compréhensible, mais aussi pour rendre le choix plus intuitif pour les utilisateurs et/ou acheteurs, **la norme EN 420 définit les exigences générales qui doivent s'appliquer à des gants vendus comme "gants de protection"**. Cependant, elle ne définit aucun niveau de protection. C'est pourquoi s'ajoute à cette norme des normes additionnelles qui viennent la compléter, notamment au niveau de la dénomination des risques auxquels le gant peut protéger l'utilisateur.

Norme EN 420 : Exigences générales

Cette norme définit les critères généraux de construction, d'ergonomie, d'innocuité, de confort et d'efficacité, de marquage et d'information qui s'appliquent à tous les gants de protection. Elle n'indique jamais les risques contre lesquels les gants sont destinés, de ce fait elle n'en indique pas les niveaux de protection non plus.

Normes additionnelles complétant la norme EN 420

Vos gants de travail normés EN 420 peuvent également être normés :

EN 388 : Protection contre les risques mécaniques

Cette norme qui concerne la résistance mécanique du gant, se présente sous la forme d'un pictogramme sous lequel on retrouve 4 numéros. Ces numéros correspondent aux niveaux de protection respectif des différents risques indiqués par la norme. On retrouvera ainsi :

- La résistance à l'**abrasion**: notée entre 0 et 4
- La résistance à la **coupe**: notée entre 0 et 5
- La résistance aux **déchirements**: notée entre 0 et 4
- La résistance à la **perforation**: notée entre 0 et 4

Il est important de savoir qu'une note de 0 est possible. Cela indique que le gant n'a pas été testé ou qu'il n'a pas atteint le niveau minimum requis. Si à la place d'un numéro se trouve un X, cela signifie que le test n'est pas adapté à l'échantillon de gant. Autre cas de figure possible, une note supérieure à 4. Cela indique de très hauts niveaux de performance.

EN 511 : Protection contre le froid

Les gants de protection normés EN 511, apportent une protection contre le froid. Des tests permettent de définir un niveau plus ou moins élevé de protection sur les 3 critères d'exigence de cette norme :

- La **résistance au froid de convection** (niveau de performance entre 0 et 4)
- La **résistance au froid de contact** (niveau de performance entre 0 et 4)
- La **perméabilité à l'eau** (niveau de performance entre 0 et 1)

EN 407 : Protection contre les risques thermiques (chaleur)

La norme EN 407 comprend des critères d'exigence relatifs à la protection face aux risques thermiques. On détermine la notation de ces six critères de la façon suivante :

- La résistance à l'**inflammabilité** (échelle de notation entre 0 et 4)
- La résistance à la **chaleur de contact** (échelle de notation entre 0 et 4)
- La résistance à la **chaleur de convection** (échelle de notation entre 0 et 4)
- La résistance à la **chaleur rayonnante** (échelle de notation entre 0 et 4)
- La résistance aux **petites projections de métal en fusion** (échelle de notation entre 0 et 4)
- La résistance aux **importantes projections de métal en fusion** (échelle de notation entre 0 et 4)

EN 374 : Risques micro-organismes et chimiques

La norme EN ISO 374-1 : 2016 a été revisitée en 2016. Ses critères d'exigence sont les suivants :

- Test de pénétration : Le test de pénétration est réalisé selon la norme **EN 374-2**. Aucun produit chimique ne doit pénétrer dans le gant après 30 minutes d'immersion. Les produits chimiques testés sont consultables en bas de la page.
- Test de perméation : Réalisé selon la norme **EN 16523-1** qui remplace désormais la norme **EN 374-3**.
- Test de dégradation : Réalisé selon la norme **EN 374-4**.

EN ISO 374-5 : 2016 – Gants de protection contre les micro-organismes

Ces gants sont **testés contre les micro-organismes** et offrent donc une protection contre les bactéries et champignons. Néanmoins, les gants peuvent également apporter une protection contre les virus. Pour cela, il doit passer le test ISO 16604 (méthode B).

Lors de sa révision en 2016, 6 nouveaux produits chimiques ont été ajoutés à **la liste des produits chimiques testés**.